

**ARRETE DE RETRAIT D'UN
UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE D'ANNULATION D'UN PC

Déposée le 17/09/2024

De Monsieur Henri GREL

Domicilié(e) 2 rue Abbé Pierre
33340 – LESPARRE MÉDOCPour La construction d'une maison
d'habitation avec garageSur un terrain sis 24 rue Jean Fourment – Lot B
33340 – LESPARRE MÉDOC
Cadastré AC 552**SURFACE DE PLANCHER**Existante : 0 m²Créée : 102.64 m²Démolie : 0 m²**DESCRIPTION DU DOSSIER D'ORIGINE :**

N° Dossier PC 033 240 24 S 0029

Déposé le 02/07/2024

Par Monsieur Henri GREL

Domicilié 2 rue Abbé Pierre
33340 – LESPARRE MÉDOC

Accordé le 08/08/2024

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L424-5 ;

Vu le Permis de construire n° PC 033 240 24 S 0029 délivré le 08 août 2024 à Monsieur GREL Henri, domicilié 2 rue Abbé Pierre à Lesparre Médoc (33340) ;

Vu la demande en date du 17/09/2024 de Monsieur GREL Henri, renonçant à la réalisation de son projet et demandant l'annulation du permis de construire susvisé qui lui a été accordé ;

Considérant qu'à ce jour, le permis de construire susvisé n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :** L'arrêté susvisé accordant le Permis de construire n° PC 033 240 24 S 0029 est retiré.**ARTICLE 2 :** Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au représentant de l'État dans le Département ainsi qu'au pétitionnaire.

Fait à Lesparre Médoc, le 19 septembre 2024

Le Maire
Bernard GUIRAUD